



COMMUNE LIBRE DE MONTMARTRE

Fondée le 11 avril 1920 par Jules Depaquit

"POUR CE QUI EST CONTRE – CONTRE CE QUI EST POUR"

Siège social : Cabaret "Chez Ma Cousine" - 12 rue Norvins - 75018 Paris

Maires successeurs : Roger Toziny – Jacques Cathy – Jehan Mousnier – Marielle-Frédérique Turpaud

Correspondance au Président : Jean-Loup Bouvier - 253 rue Marcadet 75018 Paris - communelibredemontmartre@gmail.com



Montmartre, le 25 janvier 2020

Chers citoyens et adhérents,
Chères citoyennes et adhérentes,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre

Assemblée Générale Annuelle
mardi 18 février 2020 à 18h30
(29 pluviôse an 228, jour de la Chélidoine)
au Restaurant Le Portobello (37, rue Ordener 18^{ème})

Ordre du jour :

18h00 – Accueil des participants et émargement de la liste de présence et des pouvoirs

L'assemblée générale est ouverte à tous les adhérents. Seuls les adhérents et adhérentes à jour de leur cotisation 2019 pourront prendre part aux votes. Une caisse spéciale sera à la disposition des retardataires dès l'entrée pour recueillir leur contribution (30€ adhésion individuelle ; 50€ adhésion couple). Les adhérents sont informés que notre association étant une « association d'intérêt général », les cotisations et les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans certaines limites. Un reçu fiscal est adressé à chacun.

18h30 – Assemblée générale

- Ouverture de la séance après vérification du quorum ;
- Propos introductifs et bien sentis de Madame le Maire ;
- rapport d'activités présenté par le Président, débat et vote ;
- rapport financier présenté par la Trésorière, débat et vote ;
- informations sur la célébration du centenaire de la Commune Libre de Montmartre ;
- questions diverses (à inscrire avant l'A.G.).

Les adhérents, qui le souhaitent, pourront participer au traditionnel banquet de la Marine qui se tiendra à partir de 20h. Le nombre de places étant limité, L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE. (se reporter à l'invitation particulière).

Jean-Loup BOUVIER
Président

Pouvoir à remettre à un autre membre ou à envoyer complété et signé, à :

M. BOUVIER, Président de la Commune Libre de Montmartre, 253 rue Marcadet - 75018 Paris

PROCURATION

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) agissant en qualité de membre actif de l'association
donne pouvoir à * (Nom et Prénom) également membre actif de l'association, de
me représenter à l'A.G. du 18 février 2020 et de voter en mon nom sur les différents points de l'ordre du
jour.

Fait à , le 2020.

Signature précédée de « Bon pour Pouvoir » :

* Un membre actif présent ne peut détenir plus de 2 pouvoirs. Le pouvoir peut être donné à un membre actif nommément désigné ou, encore, laissé en blanc.